



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SAS IMERYS GLOMEL – carrière de « Guerphalès » sur la commune de GLOMEL**

Conformément à l'article L 123-9 du code de l'environnement et sur décision de la commissaire-enquêtrice :

L'enquête publique, organisée par l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2023, ouverte du 30 octobre 2023 au 1^{er} décembre 2023 inclus, sur le projet d'ouverture d'une nouvelle fosse d'extraction, le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension de la carrière de schistes à andalousite située sur le territoire de la commune de Glomel, présenté par la SAS IMERYS GLOMEL, est prolongée pour une durée de 15 jours, soit jusqu'au 15 décembre 2023 à 12 h00.

Mme Catherine BLANCHARD, commissaire-enquêtrice, tiendra une dernière permanence à la mairie de Glomel le vendredi 15 décembre 2023 de 09h00 à 12h00.

Les modalités de consultation du dossier soumis à enquête et de dépôt des observations définies dans l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2023 susvisé demeurent inchangées.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier reste consultable **en mairie de Glomel** aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

du lundi au vendredi de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi matin de 08h45 à 12h00

Un poste informatique reste mis à disposition du public en mairie de Glomel.

Le dossier reste également consultable à partir du site internet suivant: <https://www.registre-dematerialise.fr/4810> accessible en scannant le QR Code ci-après :



et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le public peut continuer à consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique ouvert en mairie de Glomel aux jours et horaires d'ouverture susvisés.

Les observations peuvent également être adressées par écrit à la commissaire-enquêtrice à la mairie de Glomel jusqu'au 15 décembre 2023, 12h00, à l'adresse suivante : **Mairie - 2 rue de Rostrenen – 22110 GLOMEL**

Les observations peuvent être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-4810@registre-dematerialise.fr** du 30 octobre 2023, 09h00, heure d'ouverture de l'enquête au **15 décembre 2023, 12h00**, heure de clôture de l'enquête **ou** directement en se rendant sur le registre électronique à partir du lien suivant : **<https://www.registre-dematerialise.fr/4810>**

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur Thomas LOUVET, responsable du projet, à l'adresse électronique suivante : contact.glomel@imerys.com ou par téléphone au n° 06 07 66 69 92.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice numérisés seront tenus à la disposition du public en mairie de Glomel et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.